Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	13

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne AIME, Adjointe au Maire, par application de l'article L.2122-17 du CGCT.

Date de convocation : 18 juin 2024

Présents : AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, ARRESTAYS Jacqueline, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, CORBIN Pascal, MARTINET Béatrice, AIME Louise, VERDON Gérard, AUGER Suzanne.

Excusé : BIENVENU Alain

Absent : JOLLY Nicolas

Secrétaire de séance : ROY Thierry

ORDRE DU JOUR :

1. Travaux de voirie Chemin du Bouil – choix de l'entreprise
2. Installation de toilettes sèches – choix de l'entreprise
3. Café tabac restaurant – choix de l'exploitant et modalités
4. Cimetière communal – reprise de concessions en état d'abandon
5. Cimetière communal – création d'un second ossuaire – choix de l'entreprise
6. Budget principal – décision modificative n° 1
7. Mise à disposition à des fins publicitaires et aménagement paysagé de l'abribus situé à l'angle de la rue des Pelées et de la Route de Fontenay
8. Cantine – tarifs particuliers pour l'année scolaire 2024-2025
9. Demande de subvention ESH Basket
10. Convention de partenariat définissant une politique de recouvrement des produits locaux (non fiscaux) avec le service de gestion comptable de Fontenay-le-Comte
11. Droit de chasse – saison 2024/2025
12. Modification des commissions communales
13. Election des membres du CCAS

Questions diverses

ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 mai 2024.

TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DU BOUIL – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur Éric LAGACHE rappelle le projet de travaux de voirie sur le Chemin du Bouil.

Les entreprises SOTRAMAT TP, COLAS et EIFFAGE ont été sollicitées. Seules SOTRAMAT TP et COLAS ont répondu.
Ces deux entreprises proposent des techniques différentes. A noter que l'enrobé n'est pas conseillé sur les route de marais, qu'il était préférable de faire un bicouche comme proposé par l'entreprise SOTRAMAT TP

Après délibération et à l'unanimité de membres présents, le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise SOTRAMAT pour un montant de 21 756 € TTC.

INSTALLATION DE TOILETTES SECHES

Monsieur Thierry ROY rappelle le projet d'installation de deux toilettes sèches à proximité de l'étang des Baritaudières route de Chaillé. L'un sera positionné sur le parking en face de l'étang, le second à côté du futur ponton.

Le conseil municipal invite Monsieur le Maire, dans le cadre de ses délégations, à signer le devis d'un montant de 1 778 € TTC.

CAFE TABAC RESTAURANT – CHOIX DE L'EXPLOITANT ET MODALITES

Suite à la résiliation du contrat de location gérance du café restaurant 2 rue Jules Ferry, Madame AIME présente le dossier de candidature de Monsieur LECLERC Sylvain et Madame ORANLI Yeliz.

Madame AIME précise que Monsieur LECLERC Sylvain et Madame ORANLI Yeliz souhaiteraient pouvoir ouvrir le commerce au 1er septembre 2024.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer l'exploitation des murs et du fonds de commerce à la SNC constituée de Monsieur LECLERC Sylvain et Madame ORANLI Yeliz.
- Qu'un contrat de location gérance de 3 ans sera établi.
- De fixer une redevance de 400 € HT mensuelle
- Que la révision annuelle du loyer sera calculée suivant la variation de l'indice de référence mentionné dans le contrat de location gérance
- Ouvre la possibilité à Monsieur LECLERC Sylvain et Madame ORANLI Yeliz de racheter après 3 ans d'exploitation, les murs et le fonds de commerce hors débit de tabac et licence IV.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

CIMETIERE COMMUNAL – REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Monsieur Thierry ROY rappelle qu'une procédure de reprise de 10 concessions en état d'abandon a été engagée le 15 octobre 2020.

Le 24 avril 2024, il a été constaté que des travaux avaient été réalisés sur 2 des concessions.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Que les concessions ci-après sont réputées en état d'abandon

N° de tombe	N° de concession	Concessionnaire
BJn 20	353	GIRARD Thomas
BKl 20	319	COULAIS Octave
BKl 21	318	BERTRAND née PELLETIER
CAa 7,8	345	CAILLETEAU Emirantine
DDh 36,37	441	ROUHAUD Constant
DEj 24	x	Acte de notoriété délivré le 12/10/2020
DEj 27,28	489	PATARIN Armand
DFk 1,2	431	THOUARD née RAIFFAUD Rosalie

- Que la procédure de reprise de concessions en état d'abandon pour les concessions n° 299 et n° 382 est annulée.

Monsieur Thierry ROY donne connaissance de deux devis de travaux de reprise des concessions susnommées.

Après délibération par 12 voix pour et 1 abstention (Mr CORBIN), le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise la moins-disante, soit l'entreprise MALVAUD Construction, pour un montant de 5 225,90 € TTC.

CIMETIERE COMMUNAL – CREATION D'UN SECOND OSSUAIRE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur ROY rappelle que dans le cadre des procédures de reprise de concessions en état d'abandon, il est nécessaire de créer un second ossuaire dans le cimetière communal ;

Les entreprises MALVAUD Construction et Marbrerie GAUTIER ont été sollicitées pour effectuer un devis. A noter que les volumes proposés par les deux entreprises sont différents.

Le conseil municipal par 12 voix pour et 1 abstention (Monsieur VERDON), invite Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations, à signer le devis de la marbrerie GAUTIER pour un montant de 5 328 € TTC.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le projet de création d'un second ossuaire dans le cimetière communal, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de procéder aux virements des crédits suivants :

Dépenses d'Investissement

212-op°12- Travaux de bâtiments Agencements et aménagements de terrains Immeuble de rapport	- 5 000 €
2116-op°26- Cimetière Cimetière	+ 5 000 €

MISE A DISPOSITION A DES FINS PUBLICITAIRES ET AMENAGEMENT PAYSAGE DE L'ABRIBUS SITUE A L'ANGLE DE LA RUE DES PELEES ET DE LA ROUTE DE FONTENAY

Madame Anne AIME donne connaissance de la demande de la SARL PLAIRE Paysage visant à installer un panneau publicitaire sur l'abribus situé sur la parcelle cadastrée YD 69, à l'angle de la rue des Pelées et de la route de Fontenay, ainsi que d'agrémenter le petit terrain jouxtant ledit abribus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de mettre à disposition de manière privative :
  - ✓ Le mur Nord de l'abribus situé sur la parcelle cadastrée YD 69 pour y installer un panneau publicitaire.
  - ✓ Le petit terrain jouxtant l'abribus situé sur la parcelle cadastrée YD 69.
- Fixe la durée de l'autorisation à 1 an renouvelable tacitement dans la limite de 3 ans.
- Fixe à 50 € annuel la redevance pour occupation du domaine public.
- Dit qu'en cas de défaut d'entretien du panneau publicitaire et/ou du petit terrain jouxtant ledit abris, ou non-paiement de la redevance annuelle, l'autorisation délivrée sera révoquée.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer une publicité suffisante afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

CANTINE – TARIFS PARTICULIERS - ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Madame Marie-Claude SEILLIER informe qu'il est nécessaire de définir un tarif de cantine pour les enfants soumis à un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) et pour lesquels le déjeuner sera fourni par les parents mais pris au restaurant scolaire, et rappelle les tarifs appliqués au 1er septembre 2024.

Il est proposé que ces familles participent à hauteur de 1/5ème des tarifs appliqués au 1er septembre 2024.

Pour les enfants soumis à un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) et pour lesquels le déjeuner sera fourni par les parents mais pris au restaurant scolaire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Fixe une tarification sociale comme suit du 1er septembre 2024 au 31 décembre 2024 :

Quotient familial	Tarif
0 - 3 000	0,20 €
3 001 et +	0,68 €

ESH BASKET – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Anne AIME donne connaissance de la demande de subvention émanant de l'association ESH Basket à L'Hermenault.

Après délibération, par 12 voix contre et 1 abstention (Mme ARRESTAYS), le Conseil Municipal rejette la demande de subvention.

CONVENTION DE PARTENARIAT DEFINISSANT UNE POLITIQUE DE RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX (NON FISCAUX) AVEC LE SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE FONTENAY-LE-COMTE

Madame Anne AIME rappelle que par délibération du 23 mai 2024, le Conseil Municipal rejetait le projet de convention de partenariat définissant une politique de recouvrement des produits locaux (non fiscaux) avec le service de gestion comptable de Fontenay-le-Comte.

Considérant que ce rejet n'était pas dans l'intérêt de la collectivité, Monsieur Éric VIGUIER, comptable des finances publiques du SGC de Fontenay-le-Comte, s'est proposé d'apporter aux élus, un complément d'information sur le recouvrement des produits locaux.

Forte de ces informations, Madame AIME soumet à nouveau aux membres du Conseil Municipal, le projet de convention.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le projet de convention tel que présenté.

DROIT DE CHASSE

3 personnes s'étaient proposées pour le droit de chasse de la saison 2024-2025.

Madame AIME propose de suivre l'avis donné par la Société de chasse de Le Langon.

Après délibération, par 9 voix pour et 4 abstentions (Mrs LAGACHE, ROY, BRISSON et Mme AUGER), le Conseil Municipal attribue son droit de chasse à Monsieur Jean-Marie THITECA pour la saison de chasse 2024-2025.

MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, modifie les commissions communales comme suit :

Commission affaires funéraires, cimetière :
Thierry ROY, Jean-Pierre BRISSON, Pascal CORBIN

Commission environnement, développement durable, tourisme :
Anne AIME, Thierry ROY, Jacqueline ARRESTAYS, Suzanne AUGER

ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite au décès de Madame Isabelle COLAS survenu le 29 avril 2024, il convient d'élire à nouveau les membres du CCAS.

Se sont portés candidats : Liste conduite par Madame Anne AIME
- Madame Anne AIME
- Madame Louise AIME
- Madame Jacqueline ARRESTAYS
- Monsieur Jean-Pierre BRISSON
- Madame Béatrice MARTINET
- Madame Suzanne AUGER

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de votants : 13
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

La liste conduite par Madame Anne AIME a obtenu : 13 voix

QUESTIONS DIVERSES

- Elections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 : un appel à quelques jeunes électeurs a été lancé pour être scrutateur.
- La commission tourisme envisage d'insérer des encarts publicitaires sur le livret touristique. Des renseignements seront pris sur la faisabilité et la réglementation en la matière.
- Les enseignantes de l'école privée souhaiteraient qu'il soit interdit de fumer devant l'école. Après débat, le conseil municipal invite Monsieur le Maire à ne pas prendre d'arrêté, mais souhaite installer des panneaux faisant appel au civisme et au bon sens de chacun. Pour la sécurité de tous, les parents de l'école privée seront également appelés à utiliser les parkings.
- Lors des dernières fortes pluies, le salon de coiffure a à nouveau inondé. Monsieur LAGACHE donne connaissance du devis de l'entreprise TECHNIBAT d'un montant de 186 € TTC. La création d'une dalle nantaise devrait pallier cette problématique.
- Le pot de départ en retraite de Monsieur Michel CAQUINEAU se tiendra le 30 juin 2024 à la mairie.
- Un retour de l'Agence Routière Départementale est attendu au sujet :
  - du lisier déposé au rond-point Le Langon-Petosse
  - de la pose d'un panneau d'affichage à destination des associations langonnaises
  - de la création d'une aire de co-voiturage
- Le traditionnel feu d'artifice sera tiré le 12 juillet 2024
- Le prochain conseil municipal est fixé au 18 juillet 2024

La séance est levée à 22h30

Le Maire,
Alain BIENVENU

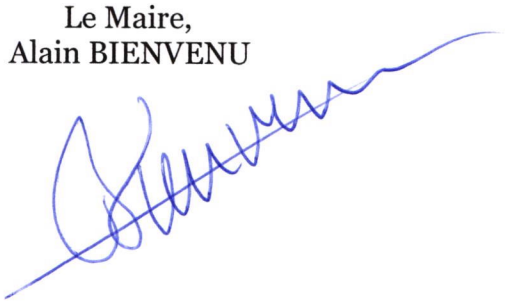

Le Secrétaire
Thierry ROY